



# Laurier-Station

une ville à la campagne

## AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION** est, par la présente, donné par monsieur le conseiller Denis Pérusse qu'il sera adopté à une prochaine assemblée le règlement 10-25 intitulé « Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations des services municipaux pour l'exercice financier 2026 ».

Donné à Laurier-Station,  
ce 15 décembre 2025.

Stéphane Dion  
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

## CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Laurier-Station, résidant de la municipalité de Sainte-Croix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Site internet de la municipalité de Laurier-Station

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 décembre 2025.

Stéphane Dion  
Directeur général et greffier-trésorier adjoint